

## SOMMAIRE (Suite)

## MINISTERE DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES

*Décret* du 13 décembre 1974 portant nomination du secrétaire général du ministère du travail et des affaires sociales, p. 1052.

*Décret* du 13 décembre 1974 mettant fin aux fonctions du directeur de l'administration générale, p. 1052.

*Décret* du 13 décembre 1974 portant nomination d'un conseiller technique, p. 1052.

*Décret* du 13 décembre 1974, modifiant le décret du 26 décembre 1972 portant nomination du directeur de l'administration générale, p. 1052

## MINISTERE DU COMMERCE

*Arrêté* du 18 septembre 1974 portant contingentement du fil figurant sous la position tarifaire 57-07 B, p. 1052.

## MINISTERE DES FINANCES

*Décret* n° 74-245 du 6 décembre 1974, portant virement de crédit au sein du budget du ministère des affaires étrangères, p. 1052.

*Décret* n° 74-246 du 6 décembre 1974 portant virement de crédit au budget du ministère de l'agriculture et de la réforme agraire, p. 1053.

*Décret* n° 74-247 du 6 décembre 1974 portant virement de crédit au budget du ministère des travaux publics et de la construction, p. 1054.

*Décret* n° 74-248 du 6 décembre 1974 portant virement de crédit au sein du budget du ministère de l'enseignement originel et des affaires religieuses, p. 1054.

*Décret* n° 74-249 du 6 décembre 1974 portant virement de crédit au sein du budget du ministère de la jeunesse et des sports, p. 1055.

*Décret* du 13 décembre 1974 mettant fin aux fonctions d'un sous-directeur, p. 1056.

## SECRETARIAT D'ETAT AU PLAN

*Décret* du 13 décembre 1974 portant nomination d'un sous-directeur, p. 1056.

## DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

## MINISTERE D'ETAT CHARGE DES TRANSPORTS

*Décret* du 13 décembre 1974 portant nomination du directeur des transports terrestres.

Par décret du 13 décembre 1974, M. Rafik Brachemi est nommé en qualité de directeur des transports terrestres au ministère d'Etat chargé des transports.

Ledit décret prend effet à compter de la date de sa signature.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA REFORME AGRAIRE

*Décret* du 13 décembre 1974 portant nomination du président directeur général de l'office algérien interprofessionnel des céréales.

Par décret du 13 décembre 1974, M. Mokhtar Louhibi est nommé président directeur général de l'office algérien interprofessionnel des céréales.

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS  
PRIMAIRE ET SECONDAIRE

*Arrêté* du 23 octobre 1974 fixant le calendrier des vacances scolaires pour l'année scolaire 1974-1975.

Le ministre des enseignements primaire et secondaire,

Vu le décret n° 63-120 du 18 avril 1963 portant établissement du calendrier des congés scolaires et universitaires, modifié par le décret n° 64-98 du 19 mars 1964 ;

Vu le décret n° 66-179 du 8 juin 1966 instituant une fête nationale de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 1964 fixant le calendrier des vacances scolaires et universitaires pour l'année 1964-1965 ;

## Arrête :

Article 1<sup>er</sup>. — Les congés scolaires varient selon les groupes déterminés par l'arrêté du 26 octobre 1964 susvisé.

Art. 2. — Le calendrier des congés scolaires est fixé pour l'année scolaire 1974-1975 comme suit :

## A. — Vacances d'hiver :

— du samedi 21 décembre 1974 au soir au vendredi 3 janvier 1975 au matin pour l'ensemble des groupes définis par l'arrêté du 26 octobre 1964 susvisé.

## B. — Vacances de printemps :

1) du samedi 22 mars 1975 au soir au lundi 7 avril 1975 au matin, pour les groupes I, III, IV et V ;

2) du samedi 22 mars 1975 au soir au lundi 31 mars 1975 au matin, pour le groupe II.

## C. — Vacances d'été :

1) du lundi 7 juillet 1975 au soir au mercredi 10 septembre 1975 au matin, pour le groupe I ;

2) du samedi 24 mai 1975 au soir au mercredi 10 septembre 1975 au matin, pour le groupe II ;

3) du samedi 14 juin 1975 au soir au mercredi 10 septembre 1975 au matin, pour les groupes III, IV et V.

Art. 3. — La rentrée est fixée au lundi 8 septembre 1975 au matin pour tous les personnels enseignants.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 23 octobre 1974.

Abdelkrim BENMAHMOUD

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT ORIGINEL  
ET DES AFFAIRES RELIGIEUSES

*Arrêté* du 2 décembre 1974 portant organisation d'un examen professionnel de niveau pour le personnel du culte musulman.

Le ministre de l'enseignement originel et des affaires religieuses,

Vu l'ordonnance n° 69-96 du 6 décembre 1969 portant statut du personnel du culte musulman, notamment ses articles 49 et 50, complétée par l'ordonnance n° 74-105 du 15 novembre 1974 ;